

TEXTE D'APPLICATION**Approuvé par le Conseil de la FITA le 10 novembre 2007****Prise d'effet le 1er avril 2008****Livre 4, Article 9.2.1.1 & 9.2.1.2***9.2.1.1 Description*

Les blasons de tir en campagne sont constitués d'un centre JAUNE et de quatre zones marquantes de même grandeur.

Le support de ce blason sera blanc. La zone marquante 5 (spot) pour toutes les divisions est jaune. Le cercle intérieur sera marqué et noté 6 et est du même jaune. Les deux zones seront séparées par une fine ligne noire d'1 mm d'épaisseur maximum. Les zones restantes, de couleur noire, seront séparées par des lignes blanches de maximum 1 mm d'épaisseur. Chaque ligne de division des zones marquantes est inscrite dans la zone marquante la plus haute. Le centre de la cible sera marqué par une fine croix X.

Dessin du blason de tir en campagne FITA voir appendice 1 Livre 4.

9.2.1.2 Valeurs, caractéristiques des couleurs et tolérances :

Couleur des zones	Zones de score	Diamètre du blason et des zones marquantes en cm				Tolérances en mm +/-
		20	40	60	80	
Jaune	<u>6</u> (intérieur)	2	4	6	8	1
Jaune	5	4	8	12	16	1
Noir	4	8	16	24	32	1
Noir	3	12	24	36	48	3
Noir	2	16	32	48	64	3
Noir	1	20	40	60	80	3

Note: ceci implique un changement dans le Livre 4, Règlement 9.6.3.1, comme suit:

9.6.3.1 dans toutes les épreuves, excepté pour les égalités décrites plus loin (9.6.3.2) :

- Individuels et équipes :
 - Plus grand nombre de 5 et 6;
 - Plus grand nombre de 6;